

COMPTABILISATION DU TEMPS DE FORMATION: UN DROIT MENACÉ

NOTRE TEMPS LIBRE EN DANGER!

Depuis plusieurs années, les formations de courtes durées (moins de 5 jours) et directement utiles au poste sont comptées à 100% comme du temps de travail (50% pour les formations de plus de 5 jours), que ce soit sur nos horaires, en THPE (temps hors présence enfants) ou en heures supplémentaires. Cependant, un nouveau procédé menaçant cet équilibre serait en cours de réflexion à la direction des APEMS. En effet, la hiérarchie envisagerait de ne plus considérer ces formations comme du temps de travail, et souhaiterait que celles-ci soient désormais effectuées sur notre temps libre.

Si tout cela devait s'avérer exact, un tel changement de régime soulèverait de nombreuses questions. Entre autres, quelles formations sont réellement concernées? Qu'en est-il de l'égalité de traitement, cela concernera-t-il également les directions? Quel est le budget annuel alloué aux formations des équipes éducatives et comment est-il géré?

Une offensive contre nos droits

Ces moments de formation nous permettent non seulement d'acquérir de nouvelles compétences, mais aussi de mieux répondre aux nouvelles exigences de notre métier. Cette décision, si elle venait à être appliquée, aurait des conséquences graves pour l'ensemble des salarié-e-s. D'une part, elle viendrait amputer notre temps personnel, déjà précieusement compté entre nos obligations pro-

fessionnelles et familiales. D'autre part, elle enverrait un signal inquiétant quant à la valorisation de notre développement professionnel. **Apprendre, se former et se perfectionner sont des impératifs du travail dans un milieu qui se complexifie de plus en plus. Cela fait partie intégrante de notre activité professionnelle et doit être rémunéré comme tel.**

Mais, au-delà de cette attaque, nous constatons une tendance plus large et alarmante. **Ces derniers temps, nous avons assisté à une multiplication des tentatives de réduction de nos droits et avantages.** Entre le contrôle de la vie privée des employé-e-s de plus en plus présent, la plus grande précarité du statut du personnel en renfort et des auxiliaires DAC additionné à leur récente baisse de salaire et maintenant les formations sur notre temps libre, il devient clair que cette nouvelle mesure s'inscrit dans une stratégie systémique visant à rogner progressivement sur nos acquis sociaux. Ces petites atteintes répétées finissent par avoir un impact considérable sur nos conditions de travail.

Mais ce qui choque encore plus, c'est le contraste flagrant entre cette décision et les valeurs que prône une municipalité censée être soucieuse des droits des travailleuses et travailleurs et de la justice sociale. Ces choix managériaux ne reflètent en rien l'engagement que l'on pourrait attendre d'une municipalité regardant à gauche. **Nous constatons**

une contradiction de plus en plus évidente entre le discours politique et la réalité des décisions prises au détriment des employé·e·s.

Ne laissons pas notre temps libre devenir une variable d'ajustement !

Nous ne pouvons pas accepter cette nouvelle attaque contre nos droits sans réagir. Notre temps libre est précieux et ne doit en aucun cas devenir une variable d'ajustement pour compenser les choix budgétaires de la direction. Nous refusons de sacrifier nos soirées, nos week-ends ou notre vie de famille pour des formations qui sont une nécessité tant pour les structures d'accueil que pour les professionnel·le·s.

Cette proposition n'est pas un cas isolé. Elle s'inscrit dans une offensive plus large contre les droits des collaboratrices et collaborateurs. Si nous ne réagissons pas fermement, cette mesure risque de créer un précédent qui légitimera d'autres atteintes à nos droits fondamentaux. Ce que la direction tente de faire avec la formation aujourd'hui pourrait, demain, toucher d'autres aspects essentiels de nos conditions de travail.

Et tout cela de la part d'une municipalité qui se

réclame de valeurs progressistes ! Comment accepter que des politiques censées protéger les travailleuses et travailleurs aboutissent à des décisions qui les pénalisent ? Il est inacceptable qu'une telle entité adopte des mesures dignes du pire des modèles de gestion libérale, mettant à mal nos acquis sociaux.

La formation, c'est du travail, et le travail doit être rémunéré. Point.

Nous appelons donc l'ensemble des équipes éducatives à rester vigilantes face à cette offensive. Nous devons être prêt·e·s à défendre notre temps libre.

La hiérarchie doit comprendre qu'elle ne peut pas jouer avec nos droits ni piétiner nos acquis. Nous devons nous battre ensemble pour empêcher cette dérive dangereuse. Ne les laissons pas imposer ces nouvelles règles injustes ! Ensemble, solidaires et uni·e·s, nous avons la force de faire reculer cette décision.

Si nous n'agissons pas maintenant, d'autres acquis risquent de suivre le même chemin.

Soyons clair·e·s : la formation, c'est du travail, et elle doit rester comptabilisée comme telle.

Ce que nous risquons :

- Perdre notre temps libre, déjà mis à mal par la contrainte des horaires coupés.
- Diminuer la reconnaissance des efforts que nous faisons pour améliorer nos compétences.
- Une dégradation de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Ce que nous devons exiger :

- Le maintien des formations internes comme du temps de travail, comme cela a toujours été le cas.
- La reconnaissance des formations comme un droit et non comme une contrainte supplémentaire.
- Le respect de notre temps personnel, qui ne doit pas être sacrifié sur l'autel de la rentabilité.

Vous pouvez vous inscrire à la liste de diffusion d'informations SUD APEMS-DAC en nous envoyant vos coordonnées (nom et adresse email) à info@sud-vd.ch pour recevoir de l'information concernant vos conditions de travail en APEMS, nos revendications et nos actions.

BULLETIN D'ADHÉSION

SUD - Solidaires, Unitaires, Démocratiques

Je me défends. J'assure mes droits. Je me syndique.

NOM: _____ PRENOM: _____ DATE DE NAISSANCE: _____

PROFESSION: _____ LIEU DE TRAVAIL: _____

Adresse exacte
RUE, NUMERO: _____ No POSTAL, DOMICILE: _____

EMAIL: _____ TELEPHONE: _____

LIEU, DATE: _____ SIGNATURE: _____

A envoyer à: SUD – Pl. Chauderon 5 – 1003 Lausanne ou adhérez en ligne sur notre site: www.sud-vd.ch